

Danemark

Conseil de l'Europe
Adhésion : 5 mai 1949

La Convention
Signature : 4 novembre 1950
Ratification : 13 avril 1953

Juge en fonction
Peer LORENZEN

Historique des juges
Isi FOIGHHEL (1989-1998)
Jørgen GERSING (1982-1988)
Max SØRENSEN (1980-1981)
Helga PEDERSEN (1971-1980)
Alf Niels Christian ROSS (1959-1971)

Premier arrêt
Kjeldsen, Busk Madsen et Pedersen
c. Danemark (7 décembre 1976)

La Cour et le Danemark au 1^{er} janvier 2011
Nombre total d'arrêts : 34
Arrêts de violation : 13
Arrêts de non-violation : 9
Autres arrêts : 12
Décisions d'irrecevabilité : 1 142
Requêtes pendantes : 121

Exemples de mesures générales

A. et autres c. Danemark (8 février 1996)
Durée des procédures d'indemnisation des personnes contaminées par le virus VIH lors de transfusions.
⇒ Adaptation de la pratique des juridictions danoises en matière civile afin d'assurer un meilleur contrôle du respect du délai raisonnable des procédures. Mise en place d'un fonds d'indemnisation spéciale.

Sørensen et Rasmussen c. Danemark (11 janvier 2006)
Adhésion obligatoire à un syndicat constituant une condition préalable d'embauche.
⇒ Extension législative de la liberté négative d'association, c'est-à-dire le droit de ne pas être membre d'un syndicat.

Exemples d'affaires concernant le Danemark

Hauschildt c. Danemark (24 mai 1989)

Mogens Hauschildt a fait l'objet de poursuites pénales pour fraude fiscale qui aboutirent à sa condamnation à cinq ans d'emprisonnement en 1984. Il dénonçait le fait que les mêmes magistrats avaient statué sur sa détention provisoire, puis sur le fond de l'affaire.

Violation de l'article 6 (droit à un procès équitable)

Jersild c. Danemark (23 septembre 1994)

Jens Olaf Jersild, journaliste de profession, a été condamné au paiement d'une amende en 1987 pour avoir permis à un groupe de jeunes de tenir des propos racistes lors d'une émission de radio. La Cour a conclu à la violation du droit à la liberté d'expression du journaliste.

Violation de l'article 10 (liberté d'expression)

A. et autres c. Danemark (8 février 1996)

Les requérants sont dix hémophiles ou proches d'hémophiles décédés, qui ont été contaminés par le virus VIH lors de transfusions sanguines. Ils dénonçaient le temps mis par les juridictions danoises pour les indemniser.

Violation de l'article 6 (droit à un procès équitable dans un délai raisonnable)

Sørensen et Rasmussen c. Danemark (11 janvier 2006)

Les requérants soutenaient que l'existence au Danemark d'accords de monopole syndical avant embauche et l'application qui en avait été faite dans leur cas avaient emporté violation de leur droit à la liberté d'association. La Cour a conclu que les requérants ont tous deux été contraints de s'affilier à un syndicat et que cette contrainte a touché à la substance même de la liberté d'association.

Violation de l'article 11 (liberté de réunion et d'association)